

L'ESSENTIEL BRASAN® Trio

LA SOLUTION LARGE SPECTRE RECONNUE EN DÉSHERBAGE COLZA



Brasan® Trio

syngenta.



LEVIERS
AGRONOMIQUES
PROGRAMMES
DE DÉSHERBAGE

MÉTHODES
ALTERNATIVES
SERVICES DÉDIÉS
AU DÉSHERBAGE

Retrouvez l'ensemble
des solutions
pour maîtriser
vos adventices :
www.syngenta.fr
rubrique colza



- **Composition :**
187,5 g/l diméthachlore
+ 187,5 g/l napropamide
+ 30 g/l clomazone.
- **Formulation :**
concentré émulsionnable.
- **Dose :** 4 l/ha.
- **DAR :** BBCH00-09.
- **ZNT Organismes aquatiques et plantes non cibles :**
5 mètres
- **DVP :** 5 mètres.
- **DRE :** 48 heures.
- Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du diméthachlore plus d'une fois tous les 3 ans à une dose maximale de 750 g/ha.
- Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45 %.

■ LES BÉNÉFICES

- La solution technico-économique du désherbage colza.
- Adaptée à toutes les situations en association ou en programme (avec une flexibilité de dose).
- Parfait équilibre de 3 substances actives complémentaires et à mode d'action différent :
 - son large spectre d'efficacité sur dicotylédones communes (*bleuet, capselle, coquelicot, gaillet, matricaire*) et certaines dicotylédones difficiles (*géraniums, passerage, sisymbre, ...*) et graminées.
 - sa grande régularité d'action,
 - sa faible dépendance vis-à-vis de la nature du sol et des conditions climatiques,
 - une bonne sélectivité vis-à-vis de la culture.

■ INTÉRÊT DE LA POST-SEMIS PRÉLEVÉE

- 1 Limiter précocement la concurrence des adventices
→ implantation rapide du colza et valorisation des éléments nutritifs.
- 2 Gérer les levées échelonnées permettant une meilleure souplesse de positionnement en post-levée.
- 3 Obligatoire pour la gestion de certaines flores :
 - Graminées : vulpin et ray-grass.
 - Dicotylédones : véroniques, géraniums, matricaire.
- 4 Gestion des résistances : modes d'action à faible risque de résistance **F3** **K3**

NOS PRÉCONISATIONS EN CONDITION SÈCHE

- Appliquer le produit dès le semis pour profiter de la fraîcheur des façons culturales.
- Rouler dès le semis pour maintenir l'humidité et une surface plus plane pour une qualité d'application et efficacité optimale de l'herbicide.
- Préférer le matin pour profiter de la rosée.
- Ne pas traiter en cas de conditions défavorables (*vent supérieur à 19 km/h, températures de plus de 25 °C*).

BRASAN Trio : COMPORTEMENT EN CONDITION SÈCHE

- Le produit n'est pas photosensible.
- Réactivation de la matière active dès les premières pluies.

JE SÈME, JE DÉSHERBE

=
SÉCURITÉ ET ASSURANCE AGRICULTEUR



■ LE PILIER TECHNICO-ÉCONOMIQUE DE TOUS VOS PROGRAMMES COLZA !

	BRASAN Trio 4 l/ha	BRASAN Trio 3 l/ha + NASPAR 500 SC 1 l/ha	BRASAN Trio 4 l/ha puis propyzamide 750 g/ha	BRASAN Trio 2,5 l/ha puis solution de post à 4F 0,25 l/ha	BRASAN Trio 2,5 l/ha puis solution de post à 4F 0,25 l/ha puis propyzamide 750 g/ha
GRAMINÉES					
Paturin					
Ray grass					
Repousses blé					
Repousses orge					
Vulpin					
DICOTYLÉDONES					
Alchémille					
Ammi majus					
Anthemis					
Anthrisque					
Bleuet					
Calépine					
Capselle					
Chardon marie					
Chénopode					
Coquelicot					
Erodium					
Fumeterre					
Gaillet					
Géranium à feuilles rondes					
Géranium disséqué					
Géranium à tige grêle					
Géranium mou					
Laïteron des champs					
Laïteron rude					
Lamiers					
Lampsane					
Matricaires					
Mercuriale					
Mouron des champs					
Myosotis					
Passerage					
Pensée					
Ravenelle					
Sanve					
Séneçon					
Stellaire					
Sisymbre					
Véronique FL					
Véronique de perse					

■ Très sensible ■ Sensible ■ Moyennement sensible ■ Peu sensible ■ Efficacité insuffisante

BRASAN® TRIO - Danger - H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H335 - Peut irriter les voies respiratoires. H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gercures de la peau. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



NASPAR®¹ 500 SC - Attention - H302 - Nocif en cas d'ingestion. H351 - Susceptible de provoquer le cancer. H410 - Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH 208 - Contient du métazachlore et du formaldéhyde. Peut produire un réaction allergique. EUH401 - Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Syngenta France SAS - 1228, Chemin de l'Habit - 31790 Saint-Sauveur France.
SAS au capital de 111 447 427 Euros. RCS - RSAC Toulouse 443 716 832. Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832.
N° d'agrément MP02249 : distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.

En cas d'incident, appeler le numéro d'urgence Syngenta **Numéro Vert 0 800 803 264**

BRASAN® TRIO - AMM N° 9800018 - Composition : 187,5 g/l diméthachlore + 30 g/l napropamide - P102 Tenir hors de portée des enfants. P261 Éviter de respirer les embruns de pulvérisation. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/équipement de protection des yeux du visage (se reporter au livret de l'étiquette pour le détail des protections aux différentes phases). P301+P310 EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P331 NE PAS faire vomir. P501 Eliminer le contenu/recipient dans une installation d'élimination des déchets agréée. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SP2 Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45 %. SP3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée comportant un dispositif végétal permanent de 5 mètres par rapport aux points d'eau. SP3 Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente. ¹ Marque enregistrée et [®] substance active d'une société du groupe Syngenta.

NASPAR® 500 SC - AMM N° 2090099 - Composition : 500 g/l métazachlore - P201 Se procurer les instructions avant utilisation. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants de protection et des vêtements de protection/équipement de protection des yeux et du visage pendant les opérations de mélange, chargement et de pulvérisation. P301+P312 EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P308+P313 EN CAS D'exposition prévue ou suspectée : consulter un médecin. P391 Recueillir le produit renversé. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SP1 Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit ou tout autre produit contenant du métazachlore plus d'une fois tous les 3 ans à la dose de 500 g métazachlore/ha ou plus d'une fois tous les 4 ans à la dose de 750 g métazachlore/ha. SP2 Pour protéger les eaux souterraines, ne pas appliquer ce produit sur une parcelle comportant une pétroire référencée. SP3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres comportant un dispositif végétal permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour l'usage sur « chou ». SP3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres comportant un dispositif végétal permanent non traité d'une largeur de 5 mètres en bordure des points d'eau pour les applications en post-émergence sur « crucifères oléagineuses » d'hiver et des applications en pré-émergence sur « crucifères oléagineuses » de printemps. SP3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. [®] Trade marque GLOBACHEM NV

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les conditions d'emploi et les usages, doses et conditions préconisées, se référer à l'étiquette du produit ou www.syngenta.fr.

syngenta[®]

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.